

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 décembre 2024,

**Objet :** Approbation de la mise à jour du règlement de fonctionnement de l'Espace Petite Enfance :  
« L'Enfant Lyre ».

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le douze décembre deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 18**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 8**

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER, DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET, FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER, FUMEX Jacques pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN, LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS, MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

BROCHET Olivier, CRETIER Humbert, GUILLERMET Maria

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 18 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants**

**VU** la validation par la CAF de l'Ain en date du 10 décembre 2024 de la mise à jour du règlement de fonctionnement de l'Espace Petite Enfance : « L'Enfant Lyre ».

Monsieur le Maire rappelle que le règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance « L'Enfant Lyre » doit être mis à jour annuellement. Cette mise à jour est effectuée par la directrice du Pôle Petite Enfance et doit être soumis à validation auprès de la CAF de l'Ain puis approuvé en Conseil Municipal.

La mise à jour du règlement 2024 a été validée en date du 10 décembre 2024 par la CAF de l'Ain.

Le Conseil Municipal doit approuver la mise à jour du règlement de fonctionnement annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la mise à jour du règlement de fonctionnement 2024 du Pôle Petite Enfance « L'Enfant Lyre » annexée à la présente

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

